



REQUIN A LONGUES NAGEOIRES (*Carcharhinus longimanus*)

Inscription à l'Annexe II	Proposition formulée par les Palaos et les États-Unis.
Classification sur la Liste rouge de l'UICN	En danger critique d'extinction dans l'Atlantique Nord-Ouest et Centre. Vulnérable à l'échelle mondiale

RECOMMANDATION: APPUI

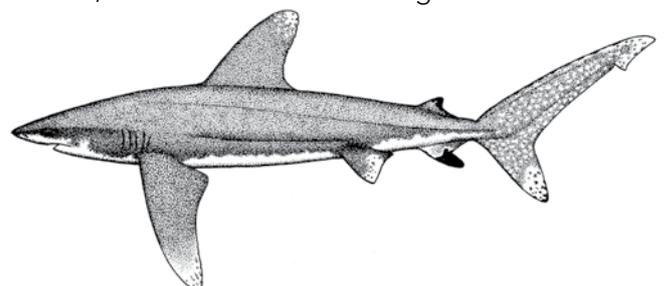
- Le Pew Environment Group accueille favorablement la soumission de cette proposition et encourage fortement les Parties à la CITES à l'appuyer.
- Le comité d'experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutient cette inscription et déclare que la Proposition 16, laquelle vise à inclure le requin à longues nageoires dans l'Annexe II, est appuyée par des données scientifiques et répond suffisamment aux critères d'inscription.
- Les requins à longues nageoires ont connu une baisse importante de leur population dans l'Atlantique Nord-Ouest et l'Atlantique Centre-Ouest, principalement en raison de la surexploitation, alimentée par une demande mondiale de leurs grandes nageoires de haute valeur.¹
- Malgré ce déclin, il existe peu de mesures, voire aucune, visant la gestion du commerce de cette espèce, et l'ampleur du commerce illégal est inconnue.²
- L'inscription à l'Annexe II de CITES régulerait le commerce international des nageoires de requins à longues nageoires, car elle favoriserait l'adoption de mesures pour gérer de façon durable cette espèce.

Vulnérabilité biologique à la surexploitation:

- Longue période de gestation: de neuf à douze mois.³
- Taux de croissance de la population faible à modéré, comparativement à d'autres espèces de requins.⁴
- Long cycle de reproduction; se reproduit seulement tous les deux ans.⁵
- Faible capacité de reproduction, avec uniquement de cinq à six petits par période de gestation.⁶

Pêche et commerce du requin à longues nageoires

Le requin à longues nageoires est l'une des espèces de requins dont l'aire de distribution géographique est la plus répandue: il se retrouve dans tous les océans du monde.⁷ Il existe plusieurs types de pêche pour le requin à longues nageoires, ceux-ci étant souvent attrapés comme une capture accessoire dans le cadre de la pêche au thon et à l'espadon.⁸ Bien que cette espèce connaisse un taux élevé de survie à la prise à la palangre, la faible valeur marchande de sa viande, jumelée à la grande valeur et à la demande croissante de ses nageoires, stimule la pratique de l'enlèvement illégal des nageoires.⁹ Les nageoires de cette espèce ont été évaluées entre 45 et 85 USD par kilogramme.¹⁰ Ainsi, au lieu de relâcher les prises en vie ou d'utiliser le requin entier, les pêcheurs retirent souvent les nageoires à la mer et disposent de la carcasse en la jetant par-dessus bord. Les nageoires du requin à longues nageoires sont facilement reconnaissables dans le commerce par leur couleur blanche, leur forme ronde et leur grande taille.



La taille de la population des requins à longues nageoires est difficile à estimer, puisqu'aucune évaluation des stocks n'a été menée et les données sont généralement limitées.¹¹ Cependant, des études réalisées sur la palangre pélagique aux États-Unis et des données d'observateurs du golfe du Mexique ont estimé une baisse de 99 pour cent sur une période de quatre générations de cette espèce.¹² Dans l'Atlantique Nord-Ouest, une analyse sur les données provenant du journal de bord des activités de pêche à la palangre pélagique aux États-Unis a estimé une baisse allant jusqu'à 70 pour cent.¹³ Une analyse semblable de sondages sur la palangre pélagique et sur les données d'observateurs du Pacifique a établi une baisse de 90 pour cent de la biomasse.¹⁴

Bien que les Nations Unies classent le requin à longues nageoires comme une espèce hautement migratoire, peu de progrès a été fait dans l'adoption de mesures internationales de conservation, en plus que la pêche internationale soit inadéquatement surveillée.¹⁵ Le Pew Environment Group recommande que les Parties appuient cette proposition et il se réjouit d'offrir son aide et sa collaboration en vue de sa mise en application.

L'inscription des requins à longues nageoires à l'Annexe II est:

- Conforme aux critères d'inscription à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Rés. Conf. 9.24 [Rev. CoP14], Annexe 2a[A]); la réglementation du commerce est nécessaire pour éviter l'inscription de cette espèce à l'Annexe I dans l'avenir.
- Nécessaire pour s'assurer que le commerce international soit réglementé de façon durable.
- Susceptible d'améliorer l'évaluation et la gestion des populations à travers le monde, car les pays devront formuler des avis de commerce non préjudiciable avant d'émettre des permis pour le commerce international.
- Nécessaire pour mettre fin à l'épuisement progressif de la population alimenté par le commerce international.
- Conforme avec le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins de la FAO.

1 CITES, Proposition 16, <www.cites.org/eng/cop/15/prop/E-15%20Prop-16.pdf>. Téléchargé le 28 décembre 2009. J. Baum et al., *Carcharhinus longimanus*. Dans: IUCN 2009, Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, Version 2009.2, <www.iucnredlist.org>. Téléchargé le 11 décembre 2009.

2 CITES.

3 T. Seki et al., « Age, growth and reproduction of the oceanic whitetip shark from the Pacific Ocean », *Fisheries Science*, 64: 14-20 (1998).

4 E. Cortés, « Comparative life history and demography of pelagic sharks ». Dans: *Sharks of the Open Ocean: Biology, Fisheries and Conservation* (M. D. Camhi, E. K. Pikitch et E. A. Babcock, eds.). Oxford, Royaume-Uni: Blackwell Publishing, 2008, pp. 309-322.

5 Seki, pp. 14-20.

6 *Ibid.*

7 R. H. Backus et al., « A contribution to the natural history of the white-tip shark, *Pterolamiops longimanus* (Poey) », *Deep-Sea Research*, 3: 176-188 (1956), <www.sciencedirect.com/science?_ob=ArticleURL&_udi=B757G-48B0PR9-3F&_user=10&_rdoc=1&_fmt=&_orig=search&_sort=d&_docanchor=&view=c&_acct=C000050221&_version=1&_urlVersion=0&_userid=10&md5=956d6834400c8d116a08800ac9ef658c>.

8 Baum.

9 L. R. Beerkircher et al., « Characteristics of Shark Bycatch Observed on Pelagic Longlines Off the Southeastern United States, 1992 à 2000 », *Marine Fisheries Review*, 64(4): 40-49 (2002), <http://findarticles.com/p/articles/mi_m3089/is_4_64/ai_n6148326>.

10 S. Clarke et al., « Estimates of Shark Species Composition and Numbers Associated With the Shark Fin Trade Based on Hong Kong Auction Data », *Journal of Northwest Atlantic Fishery Science*, 35: 453-465 (2004), <<http://journal.nafo.int/35/35.html>>.

11 CITES.

12 J. K. Baum et al., « Shifting baselines and the decline of pelagic sharks in the Gulf of Mexico », *Ecology Letters*, 7(3): 135-145 (2004), <www.fmap.ca/ramweb/papers-total/Baum_Myers_2004.pdf>.

13 J. K. Baum et al., « Collapse and conservation of shark populations in the Northwest Atlantic », *Science*, 299: 389 à 392 (2003), <www.sciencemag.org/cgi/content/full/299/5605/389>.

14 P. Ward et R. Myers, « Shifts in open ocean fish communities coinciding with the commencement of commercial fishing », *Ecology*, 86: 835-847 (2005), <www.soest.hawaii.edu/pfpr/reprints/eco1_86_420_835_847.pdf>.

15 Baum, IUCN 2009.

